

Rapport N° 254

Lancement du concept d'évolution des rives, en réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Robert JENEFSKY « pour l'enterrement du parking Rive-Est »

Nyon, le 17 mai 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 10 février 2016 à 19h00 à la Salle des Maquettes. Elle était composée de Mmes Taïna Pieren (excusée) et Gabrielle Ethenoz-Damond et de MM. Maurice Gay, Robert Jenefsky, Christian Karcher, David Weaver Bernhard Willi et Pierre Wahlen Président et Rapporteur.

En première partie elle a entendu Mme la Municipale Freymond Cantone et M. Bernard Woeffray, chef de Service qui ont commenté le préavis et répondu aux nombreuses questions des commissaires. Qu'ils en soient ici remerciés.

Préambule

La motion de M. le Conseiller Robert Jenefsky demandait la réalisation d'un parking à Rive-Est. Les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier ce texte divergent de cette demande, puisqu'elles font référence à la réalisation préalable d'un plan d'aménagement des rives. C'est dans ce contexte que la Municipalité a lancé l'étude d'un concept d'évolution des rives, objet du présent préavis.

Contexte

Quand bien même il ne s'agit pas d'un projet prioritaire de la législature, la Municipalité a décidé de lancer ce chantier important et a défini un calendrier volontaire pour planifier l'ensemble de l'aménagement des rives. Ces réflexions sont pour la Municipalité un préalable indispensable à la réalisation d'un parking souterrain à Rive.

Cadre légal

Le plan de quartier à Rive, en force depuis août 1973 prévoit la réalisation d'un parking à Rive Est. Pourtant, la Municipalité juge inopportun de réaliser cette infrastructure sans prendre en considération l'aménagement de l'espace public au-dessus. Les différents éléments d'accès pour les véhicules comme pour les piétons constituent en effet autant d'interférences avec les aménagements en surface.

La Municipalité souhaite donc développer un schéma directeur communal qui pourra constituer un outil opérationnel sans devoir être légalisé.

Si le parking reste dans le périmètre prévu par le plan d'extension en vigueur, il ne sera pas nécessaire d'élaborer un nouveau plan de quartier pour le réaliser.

Etudes en cours

Un bureau d'urbanisme est mandaté pour la mise en place d'une étude sur l'ensemble des aménagements des rives du lac.

Cette étude, en lien avec les Services de la Ville, les diverses associations qui ont un lien avec le lac et ses rives et les utilisateurs doit permettre dans un premier temps de collecter les informations

de base et de faire un inventaire des besoins afin de préparer les bases du projet. Cela se fera également par des ateliers créatifs auxquels tous les acteurs et utilisateurs concernés seront conviés, y compris les associations sportives et les utilisateurs du port.

Cette étude permettra entre autre de définir pour le secteur de Rive Est la position et la capacité d'un parking, de prendre en considération les contraintes du chantier naval, des différents usages de la place des fêtes, du maintien éventuel des places d'hivernage pour les bateaux à cet endroit ou encore de la relation de la pisciculture avec son environnement.

Le financement de cette étude est assuré par le crédit de CHF 103'000.- voté avec le préavis 115/2014.

Elle aboutira à l'élaboration d'un schéma directeur communal.

En parallèle, l'HEPIA Haute Ecole du paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (Genève) a choisi ce périmètre comme thème d'études et lieu de projet pour une quarantaine d'étudiants. Ces projets, hors conditions réelles, devraient permettre d'ouvrir le champ de réflexions et faire émerger de nouvelles idées. [les résultats de ce travail académique ont été exposés à la Grenette au début du printemps].

Calendrier

La Municipalité a établi un planning ambitieux pour les études qui devraient conduire à la réalisation du parking. Il dépend de la possibilité d'inscrire ce dernier dans le cadre légal en vigueur. Les intentions ci-dessous prennent en considération la nécessité de modifier le plan de quartier existant ou d'élaborer un nouveau plan de quartier.

Soit :

En cours : collecte des informations pour établissement du cahier des charges du schéma directeur
Avril 2016 : présentation projets HEPIA

Septembre 2016 : formalisation du schéma directeur communal des rives

Mars 2017 : crédit d'étude pour un addenda ou nouveau plan de quartier pour permettre la réalisation d'un parking

Mars 2018: légalisation de l'addenda ou du nouveau Plan de Quartier et crédit d'étude pour le parking

Décembre 2018 : crédit de construction pour le parking

A propos du parking

Toute une série de questions doivent encore être traitées pour déterminer la capacité du parking et de son usage : parking relais ou parking pour les habitants ou pour les usagers de Rive par exemple.

Un autre volet doit être consacré à sa faisabilité technique et économique. La proximité du lac font de cette réalisation un ouvrage complexe et donc onéreux.

Sur cette question, la commission reste partagée, s'il est évident pour tous que le parking existant à ciel ouvert n'est de loin pas l'occupation la plus adéquate de ce magnifique lieu, le parking souterrain à cet endroit n'est peut-être pas la solution la plus pertinente, en particulier compte tenu du coût des places qui en résultera. Pour rappel, un abonnement mensuel au parking de la Duche se monte aujourd'hui à CHF 250.-, ce qui est très nettement supérieur au coût de l'abonnement actuel à Rive Est.

Conclusion

La commission est satisfaite d'apprendre que l'aménagement des rives fait l'objet d'une étude dont la première phase devrait s'achever en septembre de cette année. Ses enjeux sont considérables : c'est toute la relation de la ville avec le lac qui doit être réinterrogée.

Elle a pris note que l'ensemble des acteurs et des usagers des rives et du lac, dont les associations sportives sont ou seront consultées.

Même si le rapport municipal ne répond pas directement à la motion du conseiller R. Jenefsky, la Commission est, dans sa majorité, consciente que le schéma directeur est une étape préalable indispensable à toute réalisation. Il serait en effet pour le moins dommageable que la réalisation d'un parking prétérîte de futurs aménagements en surface. Il est également indispensable de réfléchir sur l'ensemble des rives pour inscrire les diverses réalisations à venir dans une vision globale.

Si la commission est unanime pour souhaiter la disparition des voitures en surface elle reste divisée sur l'alternative à mettre en œuvre. Construire en sous-sol au bord du lac est une opération compliquée, donc onéreuse, et son coût sera répercuté sur ses utilisateurs.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 254 concernant le lancement du concept d'évolution des rives,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 254 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Robert JENEFSKY « Pour l'enterrement du parking Rive-Est ».

La Commission :

Mme Gabrielle Ethenoz Damond

MM

Maurice Gay

Vincent Hacker (en remplacement de Taïna Pieren)

Robert Jenefsky

Christian Karcher

David Weaver

Bernhard Willi

Pierre Wahlen, Président et Rapporteur